

ATELIER SUR L'ACCES AUX SERVICES ESSENTIELS POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Lyon, 8 Février 2012

1. Diagnostic et considérations générales

La réduction de la pauvreté à l'horizon 2015 passe par un meilleur accès aux services essentiels (eau, énergie, télécommunications, santé, services environnementaux, transport...) dans une démarche de développement durable.

Le manque crucial d'infrastructures et la faiblesse des ressources humaines limitent les capacités des États et leurs collectivités territoriales dans la conception de politiques et la fourniture des services essentiels (SE) de qualité, disponibles, accessibles à moindre coût aux populations rurales et urbaines, et compatibles avec la demande sociale nationale et régionale.

Les convergences technologiques observées dans certains secteurs des services essentiels (SSE), tant horizontalement que verticalement, offrent de réelles opportunités encore sous exploitées par les pays en développement.

Bien que des initiatives d'investissements dans les SSE se développent, la solidarité francophone nord/sud, et sud/sud, est nécessaire pour impulser et accompagner les partenariats public-privé dans les secteurs des services essentiels.

2. Activités menées et expériences du privé:

a) Concernant l'accès à l'énergie

Les actions menées par les entreprises publiques ou privées du nord pour faciliter l'accès aux services de l'électricité dans les pays en développement sont structurées autour des 3 piliers suivants :

1. accompagnement à structuration d'opérateurs privés locaux de services de l'électricité ;
2. transferts technologiques et recherche et développement de solutions adaptées aux contextes d'utilisation et de maintenance ;
3. formation et insertion professionnelle des jeunes dans le secteur de services de l'électricité

Ces actions complémentaires des projets de taille moyenne ou grande pour assurer l'accès à l'énergie exigent la mise en place de cadres opérationnels et juridiques pertinents propice à permettre l'émergence d'entreprises locales pour assurer le relais (sous-traitance) et l'appropriation.

b) Concernant l'accès à l'eau

La question d'accès à l'eau constitue encore une forte préoccupation des populations et de leurs gouvernements. Les contributions des entreprises privées ou publiques du Nord pour faciliter l'accès à l'eau dans les zones rurales, périurbaines et urbaines prennent la forme d'actions visant à :

1. accompagner les acteurs locaux dans la conception et la mise en œuvre de modèles de gestion équilibrée de l'eau
2. appuyer les collectivités dans la gestion opérationnelle de la décentralisation des services de l'eau.

La diversité et la variabilité des besoins exigent une adaptation des technologies, des mécanismes de financement maîtrisés et des systèmes de gouvernance participative selon qu'il s'agisse des communautés villageoises, des collectivités territoriales...

Les initiatives décentralisées d'adduction d'eau sont des solutions viables mais doivent être appropriées.

c) Concernant l'accès aux télécommunications

Les services de télécommunication bien que n'étant pas indiqués dans les objectifs du millénaire pour le développement contribuent à leur réalisation.

Les actions des entreprises privées pour faciliter l'accès des populations habituellement exclues des services de télécommunication visent à :

1. étendre la couverture des réseaux, la connectivité internationale;
2. appuyer le développement d'autres services essentiels complémentaires (santé, éducation, finance, agriculture, transport...) qui s'appuient sur les technologies de télécommunication dans une logique d'intégration économique verticale ou horizontale entre les secteurs;
3. soutenir l'innovation et les solutions applicatives pourvoyeuses d'emplois locaux et des revenus

Les réglementations nationales se trouvent souvent dépassées du fait de l'accélération de la convergence des technologies des télécommunications avec d'autres secteurs économiques. Le renforcement des capacités des Etats pour élaborer des réglementations adaptées et la formation des jeunes dans ces opportunités sont nécessaires et à inscrire dans une démarche du développement durable.

3. Approche intégrée des partenaires au développement pour l'accès aux services essentiels (Exemples: eau, gestion des déchets, transports)

Les expériences d'offres de SE sont variées et fournies dans différents cadres:

- application des lignes directrices onusiennes (cas d'ONU habitat) suivant une démarche intégrée eau, gestion des déchets, transports...
- mécanisme de la coopération internationale (classique, bilatérale, décentralisée)
- approche associative macro du type Association Internationale des Réseaux Francophones (AIRF) ou de l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF).
- approche de contrat délégué par les pouvoirs publics

Les enseignements et cas de bonnes pratiques issues de ces expériences méritent d'être diagnostiquées en vue de leur diffusion dans l'espace francophone et favoriser le renforcement des capacités des autorités locales.

Les modes d'interventions multi partenariales doivent être appropriés par les bénéficiaires pour leur duplication.

Le réseautage de l'expertise francophone dans les SSE devra permettre de faciliter les échanges d'expériences et de pratiques entre les décideurs des pays et régions, et apporter des outils/connaissances en maîtrise d'ouvrage, cycle des projets, financements ainsi que la mise en place de service d'appui conseil pour structurer les projets et mobiliser des financements auprès des bailleurs internationaux.

4. Actions de l'OIF dans l'appui aux Etats en matière de services essentiels

Les pays en développement francophones ne tirent pas assez profit des accords commerciaux (bi/multilatéraux) du fait de la faiblesse de capacité institutionnelle, alors que se poursuivent des négociations de nouveaux accords (cycle de Doha et accord de Partenariat Economique).

Les liens entre les besoins de développement et les engagements ne sont pas suffisamment pris en compte dans la définition des politiques commerciales.

La non implication des collectivités territoriales et la prise en compte de leurs demandes de services essentiels constituent un obstacle majeur à une appropriation effective.

Il est impératif d'aider les pays à disposer de stratégies de négociations des accords commerciaux compatibles avec leurs besoins des services essentiels au niveau national et local, en concertation avec les élus locaux.

Les plaidoyers en amont et en aval dans les fora internationaux et dans l'espace francophone de même que les projets de la francophonie dans les domaines de politiques commerciales et d'appui au développement local ont été utiles aux pays les moins avancés.

Il convient, dans le cadre de la promotion du commerce et des services essentiels, de poursuivre et de renforcer la dynamique créée dans le cadre du présent atelier pour poursuivre les dialogues en vue d'assurer une meilleure coordination et implication des opérateurs francophones opérateurs et/ou partenaires de la francophonie tels que l'AIRF ainsi que les acteurs non étatiques (entreprises, fondations, ONG...) autour des SE pour le développement durable.

5. Conclusion et enseignements de l'Atelier

Il ressort des discussions les priorités ci-après :

- Les actions présentées au cours de l'atelier sont autant de bonnes pratiques reproductibles dans de nombreux autres pays francophones et les institutions présentes doivent réfléchir à la meilleure façon de les démultiplier.
- Les entreprises des pays francophones du nord doivent être sensibilisées et inciter pour s'investir davantage en Afrique francophone, car c'est le continent qui va le plus s'urbaniser dans l'avenir et qui constitue le plus gros gisement de croissance.

- il est nécessaire :
 - d'associer l'ensemble des acteurs francophones (gouvernements, collectivités locales, utilisateurs, bailleurs de fonds, ONG et opérateurs économiques) pour définir une approche intégrée des conditions de réussite des projets dans le cadre de partenariats public privé pour le développement durable.
 - faire montre de pragmatisme dans la démarche en associant le savoir-faire et la capacité d'investissement du secteur privé et un cadre institutionnel et contractuel en mesure d'assurer la pérennité des services fournis aux populations locales.

5.1. Recommandations pour Rio 2012

- Renforcer les capacités des Etats francophones en développement dans la formulation et la négociation des offres de libéralisation des services essentiels compatibles avec leurs besoins, notamment dans le cadre des négociations avec l'Union européenne ou du Cycle de Doha à l'OMC.
- Elargir les dialogues sur les services essentiels aux Organisations d'intégration économique régionales francophones (CEDEAO, UEMOA, CEMAC, CEEAC) et leurs institutions spécialisées (BCEAO, BIDC, FAGACE) afin qu'elles intègrent la problématique des services essentiels dans leurs programmes.
- Susciter un dialogue au sein de la francophonie entre les établissements financiers publics de l'espace francophone pour la mise en place des mécanismes de financement ou de garantie de financement des projets privés et publics conjoints sur les SE pour le développement durable dans le cadre de la coopération nord-sud et sud-sud.
- Encourager les initiatives de décentralisation des SSE et renforcer les capacités des collectivités locales dans la conception et la mise en œuvre des projets en faveur des SSE.

5.2. Quatre questionnements soumis à l'OIF et ses opérateurs pour réflexion futures

- Comment promouvoir une approche horizontale ou verticale de la problématique de l'offre des services essentiels dans l'espace francophone ? dans la mesure où certains services qui sont transversaux (santé-eau-électricité, ou santé-électricité-télécom ; sante-services d'assainissement-eau) ?
- Existe-t-il des niches d'opportunités ou des créneaux dans lesquelles la solidarité francophone peut constituer des cas de bonnes pratiques, duplicables à l'échelle locale, nationale et régionale ?
- Dans quelles mesures horizontales ou verticales de partenariat quadripartite (OIF-Agence de développement-Entreprises) pourraient s'amorcer à l'issue de cet atelier en vue d'améliorer les investissements dans les services essentiels?
- Dans quelle mesure insérer la problématique de l'offre des services essentiels dans les travaux en cours sur les financements innovants ou l'aide pour le commerce ?

5.3. Trois (3) thèmes porteurs ayant émergé de l'atelier

- Le besoin d'un document de référence sur les synergies transversales et complémentaires entre les politiques de services essentiels ;
- La mise en place d'une approche intégrée multi secteurs de l'offre des services essentiels
- La réflexion sur la dynamisation de la francophonie économique au service de l'offre des services essentiels.

5.4. Étapes de travail d'ici Rio

- Organiser une concertation entre les opérateurs de la francophonie et les partenaires de l'atelier pour étudier la faisabilité des recommandations et des questionnements susmentionnés.
- Commettre une étude sur les différentes expériences en vue d'établir une feuille de route pour le renforcement des capacités juridiques économiques et financières dans un échantillon de pays sur les liens entre le commerce et les SSE pertinents.